

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
29 novembre 2018**

PUBLIE LE : 7 décembre 2018

Délibération n°291118-5 : Fixation du prix SIVaTRU pour l'incinération en application du nouveau contrat de DSP

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le vingt-deux novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Hugues RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
 Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
 Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
 Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
 Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
 Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE
 Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
 Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE
 Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE
 Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
 Ghislaine SENEE, DELEGUEE TITULAIRE
 Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT
 Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Accusé de réception en préfecture
 078-200062461-20181207-291118-5-DE
 Date de télétransmission : 07/12/2018
 Date de réception préfecture : 07/12/2018

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	17
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	16

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
 Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
 Madame Agnès CHEVALIER, Assistante des Syndicats Intercommunaux
 IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
 AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

OBJET : FIXATION DU PRIX SIVATRU POUR L'INCINERATION EN APPLICATION DU NOUVEAU CONTRAT DE DSP

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 120718-1 portant sur le choix du délégataire de la nouvelle délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) des ordures ménagères et de la déchetterie du site AZALYS ;

VU la convention de coopération signée entre le SIDRU et le SIVaTRU conclue pour une durée de 15 ans et 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'ancien contrat de DSP, le prix HT facturé au SIVaTRU correspondait au prix moyen payé par le SIVaTRU pour l'ensemble de ses tonnages pris en charge par différents centres d'incinération, avant la signature de la convention précitée ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer, par avenant, un nouveau prix, pour l'incinération des déchets apportés par le SIVaTRU, dans le cadre du nouveau contrat de DSP ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DECIDE de fixer le prix à 95,23 € HT (hors TVA et TGAP),


ARTICLE 2 : DIT que ce prix est appliqué à partir du 15 décembre 2018 et sera en vigueur jusqu'au 14 décembre 2019. Il sera révisé chaque année à la date anniversaire selon la formule de révision convenue,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de coopération SIDRU-SIVATRU susvisée.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 07 DEC. 2018

Transmis en Préfecture et affiché le 07 DEC. 2018

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20181207-291118-5-DE
Date de télétransmission : 07/12/2018
Date de réception préfecture : 07/12/2018